



**PLATE-FORME D'INTERVENTION  
DEPARTEMENTALE POUR L'ACCES  
AUX SOINS ET A LA SANTE  
DE LA CPAM DE PERPIGNAN**

***Chacun peut rencontrer des difficultés  
pour se soigner.***

***Des solutions existent.***

***La Caisse primaire de Perpignan  
apporte son aide.***

## L'ORIGINE DU DISPOSITIF

En 2015, une étude menée par la Caisse primaire de Perpignan, en partenariat avec l'Observatoire DES NON REcours aux droits et services (ODENORE) lui même en lien avec le Centre National de la Recherche Scientifique a mis en évidence l'ampleur du renoncement aux soins dans le département des Pyrénées-Orientales : **36,4%** des personnes interrogées dans les différents lieux d'accueil des institutions engagées dans cette étude déclaraient avoir renoncé à au moins un soin au cours des 12 mois précédents.

Les deux principaux obstacles rencontrés par les personnes :

- Le coût des soins et de la couverture complémentaire.
- Le besoin d'accompagnement et de guidance dans la complexité du système de soins.

Ces constats ont mené à la création d'un dispositif expérimental depuis le **2 mai 2016** :

# la PFIDASS

# LE FONCTIONNEMENT DE LA PFIDASS

## *1<sup>ère</sup> étape : le bilan des droits*

Il permet d'avoir une vision globale de la situation de l'assuré et prépare le plan d'accompagnement :

- Droits Assurance Maladie dont les droits CMU ACS.
- Carte vitale, médecin traitant,...

## *2<sup>e</sup> étape : le plan d'accompagnement*

Il est élaboré avec l'assuré, en fonction du besoin d'accompagnement.

- Information sur l'existence de droits et sur leur bon usage.
- Instruction d'une demande de CMU ou d'Aide à la Complémentaire Santé.
- Aide au choix d'un contrat complémentaire santé adapté.
- Information relative aux structures de soins et aide à la prise de rendez-vous.
- Conseil et aide dans la demande de devis de soins.
- Aide à la réalisation du montage financier nécessaire par la saisie des acteurs appropriés.
- ...

## *3<sup>e</sup> étape : l'accompagnement santé*

La finalité de la PFIDASS, au-delà de la réalisation des soins, est de contribuer à rendre les personnes acteurs de leur santé.

L'accompagnant PFIDASS s'assure que la personne a effectué ses soins et au besoin l'accompagne vers les examens de prévention recommandés.

*Tout professionnel peut saisir la PFIDASS s'il détecte un renoncement à des soins.*

*La PFIDASS n'intervient pas à la place des partenaires mais en complément.*

*Cette saisie est subordonnée au consentement de la personne qui bénéficie alors d'un plan d'accompagnement personnalisé et d'un interlocuteur privilégié.*



### **Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé**

Françoise Escarra ☎ 04 68 51 58 74

Nazim Mekebel ☎ 04 68 35 95 63

Sandrine Torres ☎ 04 68 35 95 75

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
des Pyrénées-Orientales**

BP 89928

66013 Perpignan Cedex 9

Fax 04 68 35 99 17

[pfidass@cpam-perpignan.cnams.fr](mailto:pfidass@cpam-perpignan.cnams.fr)

Site extranet partenaires : <http://www.cpam66.fr/partenaires/>